

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/08/18

Dossier complet le :

10/08/18

N° d'enregistrement :

F01118P0196

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parc de stationnement en surface entre l'Avenue Pierre Point et le Boulevard Olympe de Gouges sur la commune de Lieusaint (77127).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE SENART

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Aude DEBREIL, Directrice générale de l'EPA SENART

RCS / SIRET

3 0 1 5 4 5 3 1 5 0 0 0 1 4

Forme juridique 4299z

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	<p>a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.</p> <p>Le projet prévoit la réalisation d'une aire de stationnement ouverts au public de 76 unités de stationnement.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est composé de deux éléments constitutif : une voie de desserte de l'opération UGECAM (située au nord) depuis l'avenue Pierre Point et un parking public.

Il s'agit d'une aire de stationnement en surface pour les véhicules légers, ouvertes au public et située entre l'Avenue Pierre Point et le Boulevard Olympe de Gouges sur la commune de Lieusaint (77127). L'aire de stationnement pourra accueillir 76 places dont 10 destinées aux Personnes à Mobilité Réduite. Le terrain est identifié au PLU en zone AU2 comme une zone à cheval sur la ZAC de la Pyramide et la ZAC Université-Gare. Le terrain est plat, de géométrie presque rectangulaire et d'une superficie à aménager de 3818m². Il actuellement vide de toute construction et d'arbre.

Il est bordé :

- Au nord par un projet « constructible » non aménagé à ce jour mais qui prévoit la création d'un projet de réinsertion de personnes en difficulté et handicapés (logements et ateliers) (UGECAM)
- Au Sud par l'Avenue Pierre Point (route communale) ;
- A l'Est par le Boulevard Olympe de Gouges (route départementale) ;
- A l'Ouest par un projet « constructible » non aménagé à ce jour mais qui prévoit la création d'un projet de logements

4.2 Objectifs du projet

L'EPA SENART, propriétaire des terrains, souhaite aménager un parc de stationnement pour répondre aux demandes des habitants de la ZAC Université-Gare et de l'écoquartier Eau Vive en matière de stationnement public.

L'objectif est de concevoir un parking public pouvant répondre à différents usages en fonction des moments de la journée : En journée, il aura davantage vocation à accueillir le stationnement de la clientèle/employés des commerces ainsi que des usagers des espaces publics alentours (avec une durée de stationnement limité) tandis qu'en soirée, il sera davantage destiné au stationnement des visiteurs des opérations adjacentes et éventuellement des habitants de Lieusaint.

Cette particularité permet d'assurer une fréquentation continue de l'aire de stationnement sur l'ensemble de la journée et de répondre à des besoins exprimés par la population.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise du permis d'aménager correspond au cadastre section A n°1560 p d'un terrain plus vaste qu'est la SECTION 3A.

Le chantier sera d'une durée d'environ 6 mois à partir de novembre 2018 avec une livraison prévue en mars 2019.

Le terrain est vierge de toute construction ainsi aucune démolition ou abattage d'arbre n'est prévue.

Actuellement, le terrain est enherbé, il fera l'objet d'un léger décapage de la terre végétale qui pourra être réutilisée dans le projet paysager du parking. L'EPA SENART vise une gestion équilibrée des déblais et remblais.

Une entrée unique pour les travaux se fera sur l'avenue Pierre Point (route communale). L'approvisionnement en matériaux va engendrer du trafic mais celui-ci restera limité et sur une durée relativement courte.

Le parking aura une structure de chaussée comportant une assise traitée à la chaux et au ciment sur laquelle sera mise en œuvre une couche de roulement en enrobé permettant la circulation et le stationnement de véhicules légers.

Le dossier de ZAC d'Université-Gare a fait l'objet d'une autorisation loi sur l'eau et l'ensemble global et définitif du système hydraulique d'assainissement est achevé. Les réseaux d'assainissement ont été conçus conformément au cahier de prescriptions techniques en assainissement du SAN de Sénart - Février 2010.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Depuis l'avenue Pierre Point, 2 accès sont prévus : une voie de sortie et une voie d'entrée distincte et séparées par un terre-plein. La sortie sur l'avenue Pierre Point sera équipée d'un STOP. La voie d'accès est située à environ 80m de l'intersection avec le boulevard. L'avenue Pierre Point étant à double sens les entrées et sorties pourront se faire dans les 2 sens.

Les cheminements piétons seront raccordés au trottoir de l'avenue Olympe de Gouge et à l'avenue Pierre Point. Une attention particulière a été donnée au traitement paysager de ce projet. Ainsi, il est prévu la plantation de 17 arbres tiges, 11 arbres fruitiers et une haie mixte sera également implantée sur tout le périmètre du parking afin de proposer une intégration paysagère optimale conformément au PLU. Les espaces verts engazonnés seront aménagés à la périphérie de la parcelle. Pour le projet, deux réseaux de collecte des eaux pluviales sont prévus dont un équipé d'un séparateur à hydrocarbure pour la zone de stationnement.

La voie d'accès et la zone de stationnements seront rétrocédées à la commune de Lieusaint. La voie d'accès donnera sur un portail PL/VL vers la résidence pour personnes en réadaptation (Etablissement et Service d'Aide au Travail). Un accès piéton sécurisé est également prévu afin de connecter les cheminements.

Le parking, organisé en une poche de stationnement, sera public, en accès libre et ouvert 24/24 H avec à l'entrée un portique afin d'éviter le stationnement de caravanes ou tout autre véhicule d'une hauteur supérieure à 2.10 m. En journée, le stationnement sera contrôlé par disque de stationnement par la Police Municipale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet "Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains" catégorie 41. a) soumis à examen au cas par cas.

La ZAC Université-Gare et la ZAC de la Pyramide ont fait l'objet d'une étude d'impact réalisée en 1996.

La ZAC Université-Gare a également fait l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²)	3818 m ²
Longueur (en mètres) :	
- côté nord	89,04 m
- côté sud (avenue Pierre Point)	96,38 m
Largeur (en mètres) :	
- côté ouest	40 m
- côté est	42,42 m
Nombre de places de stationnement	76 (ou 78)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Voie : Avenue Pierre Point/Boulevard Olympe de Gougues

Localité : LIEUSAIN

Code postale : 77127

Référence cadastrale : A 1560

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 6 2 ' 7 3 " 824 Lat. 0 2 ° 5 6 ' 5 1 " 450

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aux alentours du terrain : Bassin du ru des hauldres à Lieusaint - ZNIEFF de Type I (id : 110020078) à 693,12m. Forêt de Sénart - ZNIEFF de Type II (id : 110001610) à 2,64 km. Basse vallée de l'Yerres - ZNIEFF de Type II (id : 110001628) à 4,18km. Forêt de Rougeau - ZNIEFF de Type II (id : 110020146) à 3,32 km. Vallée de seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges à 5,53 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches : - Marais de Fontenay-le-vicomte (id : FR3800417) à une distance d'environ 12 km. - La fosse aux carpes (id : FR3800499) à une distance d'environ 14 km. - Le grand marais (id : FR3800001) à une distance d'environ 19 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve naturelle régionale la plus proche : - Bruyeres de Sainte-Assie (id : FR9300030) à une distance de 8,88km Parcs naturels régionaux les plus proche : - Gâtinais français (id : FR8000038) à environ 6,28km - Haute vallée de Chevreuse (id : FR8000017) à environ 25,87km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRIEE recense la présence d'une zone humide (classe 3) qui intercepte le projet. Aucune autre source y compris la carte CARMEN Nature et Paysage n'identifie cette zone. Les investigations menées à proximité immédiate précisent que la présence d'eau dans les limons de surface ne correspond pas à une nappe d'eau souterraine, seulement à des rétentions et/ou des écoulements superficiels dus à la difficulté de percoler au travers des Argiles à meulière sousjacentes. Par ailleurs, d'après nos observations la végétation du site n'est pas caractéristique de milieu humide

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Lieusaint est soumise exclusivement à un PPRT Installations industrielles concernant un aléa "effet thermique et effet toxique". généré par la société SOGIF au 507 avenue Henri-Poincaré - 77550 Moissy-Cramayel à environ 1,7km du site du projet.</p> <p>Le projet n'est toutefois pas inclus dans le zonage réglementaire du PPRT ni dans l'enveloppe des aléas.</p> <p>Le PPRT a été approuvé le 14/12/2010.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sites et/ou sols pollués répertoriés par la base de données BASOL concernent :</p> <p>- l'ancienne sucrerie Begin Say dont l'activité a cessé à la fin des années 1980 et qui se trouvait près de la gare de Lieusaint à environ 500 mètres du site du projet.</p> <p>Aucun site BASIAS n'est identifié sur le site du projet.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Lieusaint se situe dans deux zones de répartition des eaux souterraines du nom de Champigny et Albien.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Directive oiseaux - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (id : FR1110102) à environ 10,5 km. Directive habitats à 10,73 km - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (id: FR1100805). Directive Habitats à environ 14,15 km - Massif de Fontainebleau (id : FR1100795)</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche se situe à 4,158 km au nord-est - Yerres aval Seine-et-Marne (id : 9810). C'est un ensemble formé par la vallée de l'Yerres aval et ses abords sur le territoire des communes de Brie-Comte-Robert, Combs-la-Ville et Evry-Grégy-sur-Yerres.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux d'affouillement ou d'exhaussement du sol n'est prévu. Le terrain correspond à un terrain ouvert enherbé. De fait, une partie de la terre végétale pourra être réutilisée sur place, au sol pour l'aménagement des espaces verts engazonnés à la périphérie de la parcelle. Le projet prévoit une gestion des déblais et remblais équilibrée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas de de ressources naturelles du sol ni du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs continuités écologiques existent sur la commune de Lieusaint (corridors arboré, herbacé, alluviaux multitrames et milieux humide). Néanmoins, aucune d'entre elles ne passe au droit du site ou à proximité immédiate. Le projet se situe dans un contexte urbain sur un espace enherbé, fauché une fois par an et enclavé par des infrastructures routières dont une départementale ainsi que par du bâti (en cours de chantier et à venir). Par ailleurs, un traitement paysager travaillé du projet est prévu avec notamment la plantation d'arbres qui pourront devenir des refuges pour la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les site Natura 2000 les plus proches se situent tous deux à une distance d'environ 10,5 km du projet mais ne sont pas susceptibles d'être impactés par le projet. - Site Natura 2000 - directive habitats (FR 1100805) - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Esonne - Site Naura 2000 - directive oiseaux (FR 1110102) - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en zone AU2 (secteur de développement). En 2012, la cartographie de l'IAU sur le mode d'occupation du sol, caractérisait ce secteur en espace agricole. Toutefois le terrain n'est plus cultivé depuis l'été 2015. C'est un espace enherbé qui s'apparente aujourd'hui davantage à un espace ouvert artificialisé. La transformation de la nature du sol pour réaliser l'aire de stationnement va engendrer la consommation d'espaces enherbés. Un traitement paysager particulier du projet sera fait.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un PPRT concernant l' effet thermique et toxique de la société SOGIF - 507 avenue Henri-Poincaré - 77550 Moissy-Cramayel à environ 1,7km. Le site n'est pas inclus dans le périmètre du PPRT La Commune ne comporte pas d'activités industrielles classées SEVESO, générant des risques importants. Néanmoins, on recense 23 ICPE dont 8 soumises à autorisation sur le territoire mais aucune se situe sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est exposée au risque de retrait-gonflements des sols argileux (aléa faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier va générer un flux de camions dans de faibles proportions. L'accessibilité de l'aire de stationnement se situe sur l'avenue Pierre Pointe. En phase d'exploitation, le parking a une capacité d'accueil de 76 places une augmentation du trafic est donc envisagé. Une augmentation des flux piétons est également envisagé à destination ou pour sortir de cet espace en fonction de la journée vers les commerces, les espaces publics puis vers les logements le soir à proximité
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit généré par les flux de circulation des voitures qui viendront stationner dans le parking. Le terrain du projet est bordé par deux routes dont une départementale (Bd Olympe de Gouges). La gare ferroviaire se situe à 350mètres. Le projet n'est pas impacté par un secteur affecté par le bruit, de plus les usagers n'ont pas vocation à rester sur cet espace.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il engendre des odeurs liés aux pots d'échappement des voitures.</p> <p>Il sera exposé aux odeurs des pots d'échappement des voitures qui circulent sur l'avenue Pierre Point et le boulevard Olympe de Gouges.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non le projet n'émet pas de vibration en lui-même.</p> <p>Le terrain du projet se situe à proximité (environ 350 mètres) de la gare ferroviaire de Lieusaint-Moissy. Il est susceptible d'être concerné par les vibrations émises par les trains. Cette gare va accueillir dans un futur proche un ligne à grande vitesse en plus du réseau actuel (RER D). Ce projet aura pour incidence d'amplifier les vibrations. Néanmoins, le projet n'a pas pour but d'accueillir des logements ni bureaux. Par conséquent, les vibrations n'auront pas d'impact sur la population.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un éclairage à Leds (7 mâts) avec horloge de gestion d'intensité la nuit ; ainsi les émissions lumineuses seront réduites.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, il engendre une pollution générée par les pots d'échappement (gaz d'échappement).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les réseaux d'assainissement ont été conçus conformément au cahier de prescriptions techniques en assainissement du SAN de Sénart - Février 2010.</p> <p>Concernant les eaux de ruissellement, le projet prévoit deux réseaux des eaux pluviales : un sur la partie voie d'accès et l'autre sur la zone de stationnement. Un séparateur à hydrocarbures est prévu pour la zone de stationnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain enherbé, sans végétation remarquable et enclavé par deux routes (une départementale et une communale). Aucun sites patrimoniaux remarquables, classés ou inscrits ne sont recensés aux environs. En termes d'archéologie préventive, le périmètre a fait l'objet d'un diagnostic à l'issue duquel aucune fouille n'a été préconisée. Les contraintes liées à l'archéologie préventive sont donc aujourd'hui levées sur le périmètre du permis d'aménager (cf. arrêté - "attestation de libération d'emprise de 2005").
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement inutilisé. En ce sens, aucune activité humaine ne concerne la parcelle. Le terrain n'est plus exploité depuis l'été 2015.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet prévoit une voie de desserte à l'opération UGECAM localisée au nord du site. La création de cette voie d'accès est indispensable pour desservir l'opération. Toutefois, pour la phase de chantier UGECAM a fait une demande d'accès chantier depuis le boulevard Olympe de Gouges au nord-est de sa parcelle, ainsi les flux des 2 chantiers seront distincts.

Le secteur est en cours de mutation avec la création de plusieurs zones de logements, le projet permet de répondre à des besoins de stationnement exprimé par les usagers des commerces et espaces publics, des visiteurs voire des logements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Selon la réglementation du Plan Local d'Urbanisme, les parcs de stationnement à l'air libre réalisés sur les espaces communs devront être entourés d'un paysagement conséquent visant à les dissimuler. Ainsi, afin de réduire l'impact visuel du projet sur le paysage, 17 arbres tiges et 11 arbres fruitiers seront plantés dans les espaces verts. Une haie mixte sera également plantée sur tout le périmètre du parking afin de proposer une intégration paysagère optimale.

Pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, le projet prévoit la mise en place d'un réseau équipé d'un séparateur à hydrocarbures sur la zone de stationnement.

Le projet sera équipé de LED permettant de réduire les consommations énergétiques et par ailleurs d'un dispositif de régulation de l'intensité lumineuse permettant de limiter l'impact sur la biodiversité nocturne et les projets de logements à proximité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à reconverter une partie d'un terrain enherbé, fauché une fois par an, sans végétation remarquable et bordé par des infrastructures routières en une aire de stationnement. Il a pour ambition de s'intégrer au mieux dans son environnement grâce à un traitement paysager particulier. Le projet est classé sur une zone urbaine à développer, notamment au sein de la ZAC Université-Gare et a obtenu les autorisations au titre de la loi sur l'eau.

Ainsi, le projet est cadré notamment par le PLU et le DLE.

Le projet a des impacts négatifs limités sur son environnement.

L'EPA SENART en tant que Maître d'ouvrage assure également une certaine qualité au projet.

De fait, tout ceci nous conduit à penser que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Cartes sur le contexte naturel (ZNIEFF, zone humide, corridor écologique du SRCE) - Carte du classement sonore des voies - Plan de zonage du PLU - Carte du PPRT

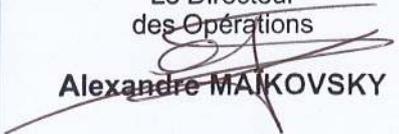
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Savigny-Le-temple

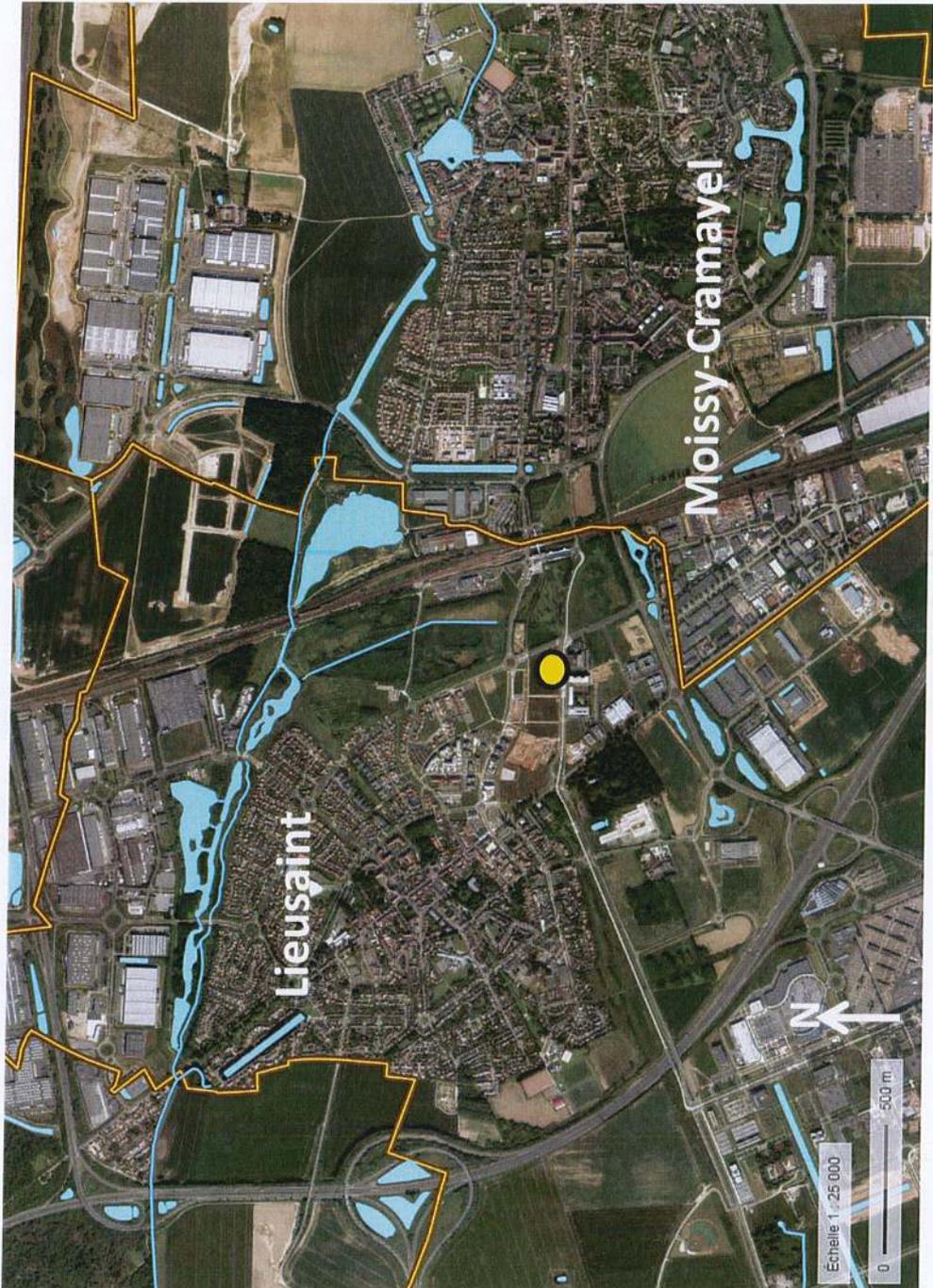
le, 07/08/2018

Signature

P/O Sophie DRUGÉON
Le Directeur
des Opérations

Alexandre MAIKOVSKY

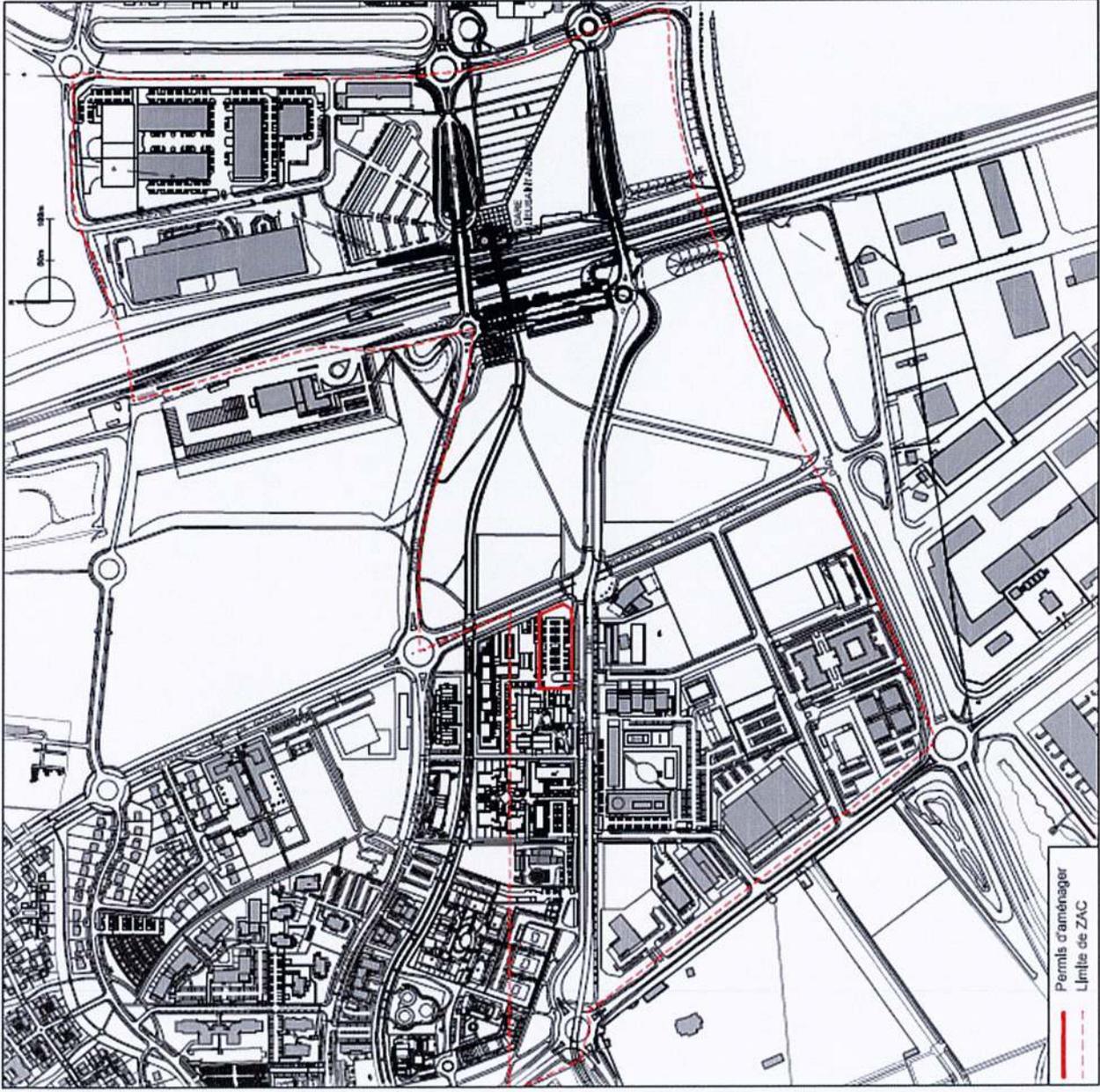
Etablissement Public d'Aménagement
de Sénart
La "Grange-la-Prévôté"
77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX
Tél. : 01 64 10 15 15 - Fax : 01 64 10 15 16

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000



Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, INPN, MTEs, MINHN +

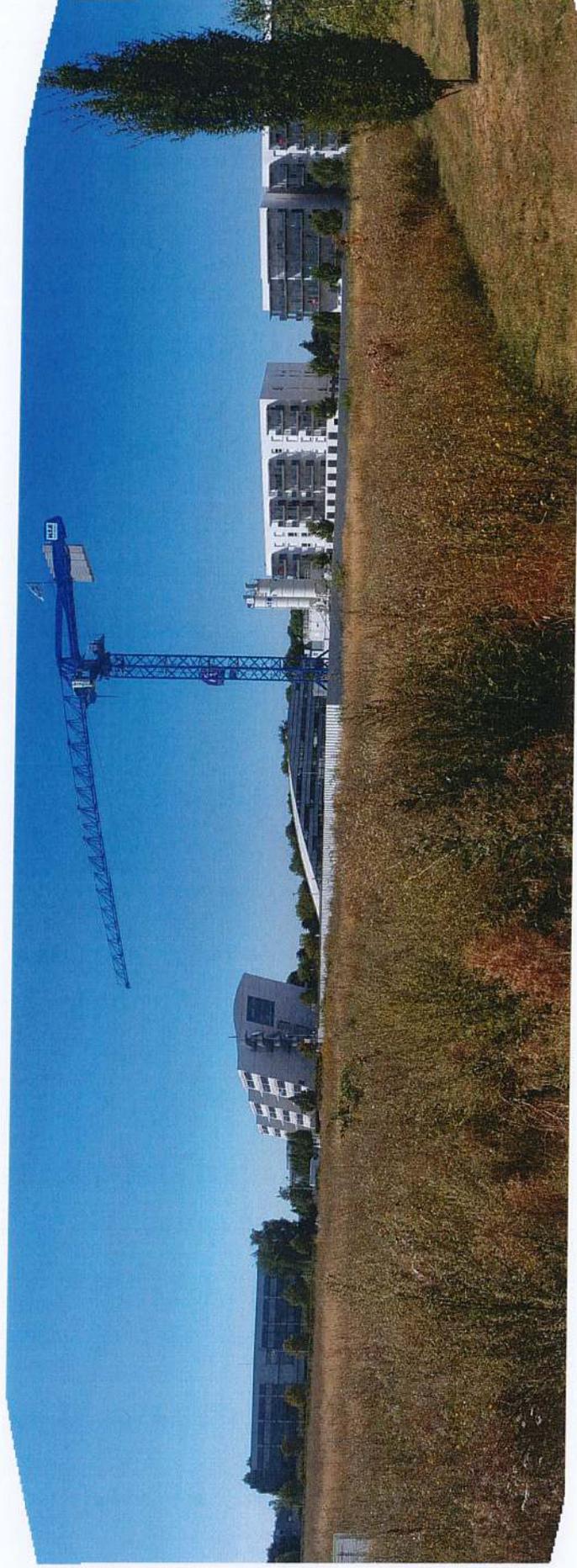
Emprise du projet Source : Géoportail – données IGN 2014 ● site du projet



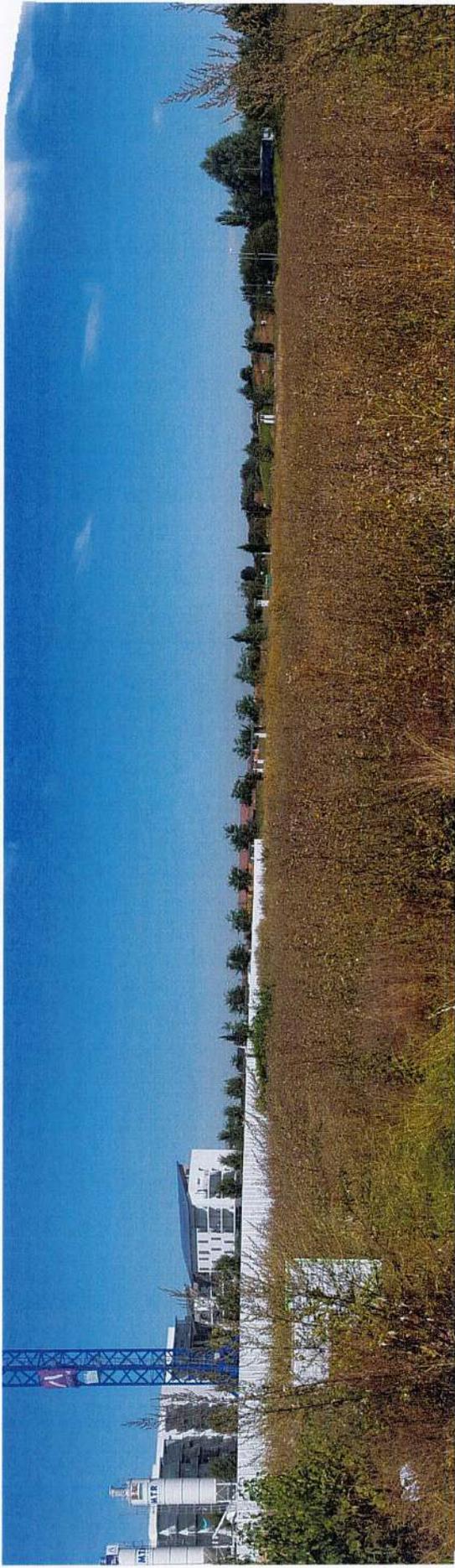
Source : permis d'aménager EPA Senart – plan de situation du terrain – avril 2018

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation avec localisation des prises de vue

- **Environnement proche (Prises de vue du 06/08/2018)**



Source : EPA Sénart- août 2018

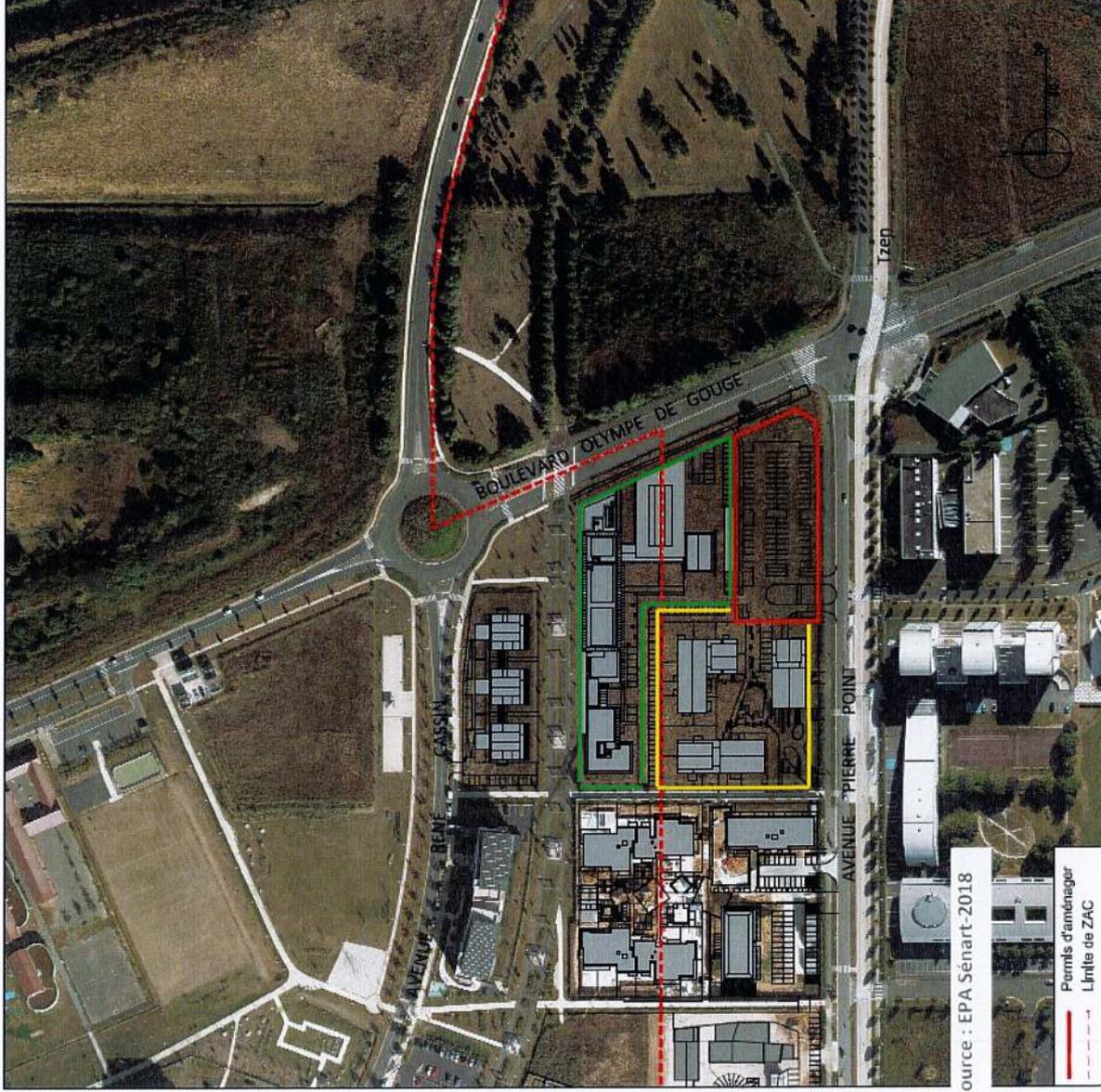


Source : EPA Sénart – août 2018

- **Environnement paysage lointain (Prises de vue aérienne de 2016)**



■ **Etat projeté à horizon 2020**



Annexe 5 : Plan des abords du projet

- Photo aérienne dans un rayon de 200 mètres (image 2014)



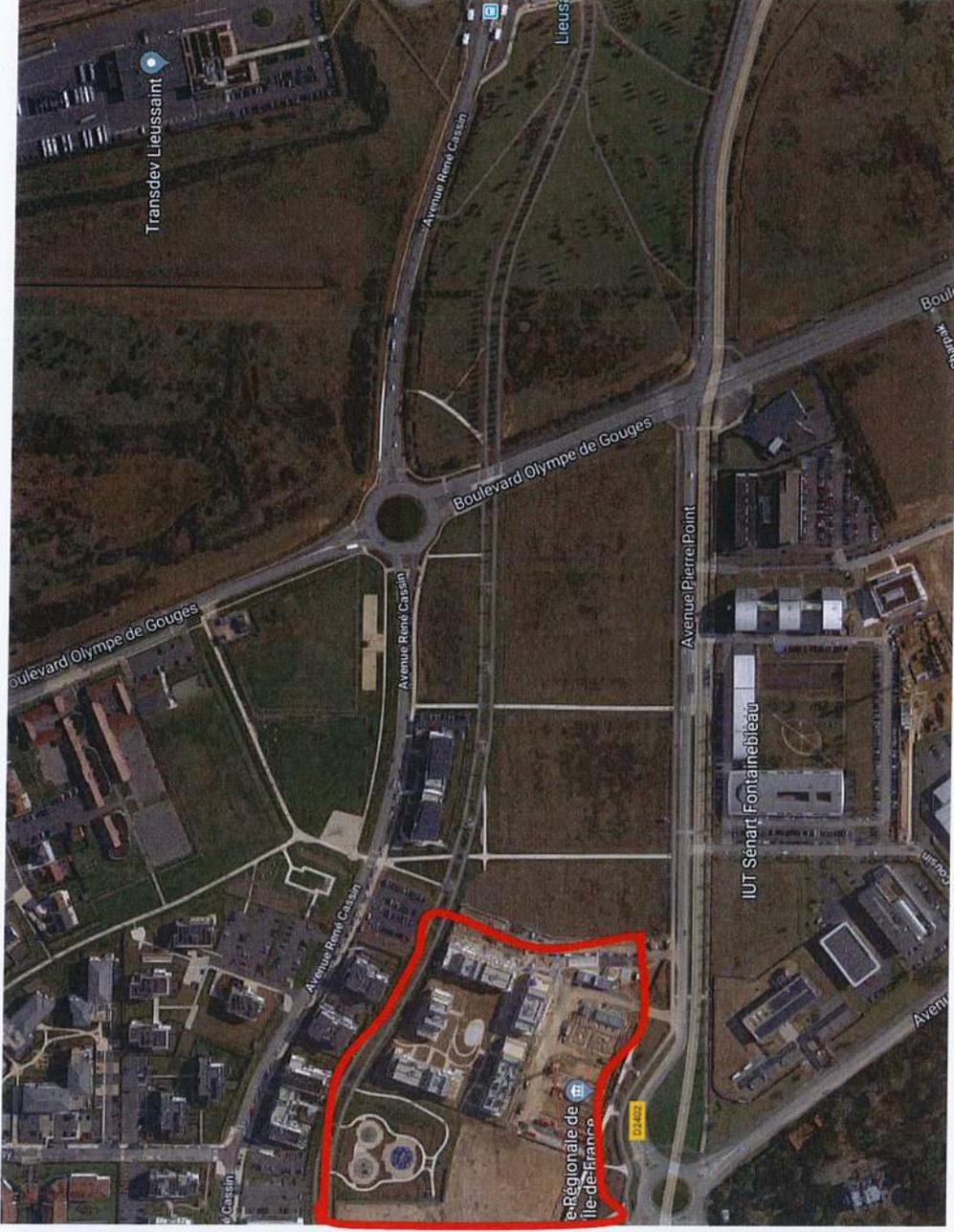
	Limite de canton		Nationale
	Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole		Départementale
	Autre bâtiment		Rue. Numéro
	Réservoir d'eau		Piste cyclable
	Cimetière		Chemin, sentier
			Escalier
			Bac

	Futur emplacement de l'Agence Régionale de Santé
	Emplacement du projet

Source : Géoportail – données IGN 2014

Données cartographiques : © IGN

▪ Photo aérienne dans un rayon de 200 mètres (image 2017)



Nouvelle construction 2014/2017 - Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France

Source : Google maps – données 2018

Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

